

Séance publique du 14 juin 2004

Délibération n° 2004-1942

commission principale : développement économique

objet : **Association Lyon Croix-Rousse métiers d'art (LCRMA) - Avenant annuel à la convention-cadre - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon mène une politique de développement pour les secteurs de la mode et affirme le positionnement de l'agglomération lyonnaise en tant que « ville de l'intelligence de la mode et de la création ». Les secteurs de la mode représentent une filière prioritaire du plan de mandat.

Cette politique s'inscrit dans la démarche de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise".

La politique de Lyon Vision Mode :

L'objectif est de positionner Lyon comme la place où s'élaborent des technologies, des concepts, des tendances nouvelles propres à capter les marchés de demain.

Cette politique a donné naissance à une marque : Lyon Vision Mode. Elle symbolise l'action de développement économique menée par la communauté urbaine de Lyon en partenariat avec les professionnels de la mode et de la création.

Un des axes de développement de cette politique est le soutien à la création. L'enjeu est d'intégrer les créateurs dans une logique de marché et de développement économique. Il s'agit d'impliquer la création dans le tissu économique et industriel et de favoriser le développement de partenariats entre les créateurs et les industriels.

Dans cette optique, la Communauté urbaine souhaite s'engager dans une démarche de soutien aux métiers d'art qui représentent un potentiel de créativité important.

Dans ce cadre-là, par délibération en date du 20 octobre 2003, le conseil de Communauté a décidé de formaliser le soutien de la communauté urbaine de Lyon à l'association LCRMA.

Une convention a été signée le 24 novembre 2004 et couvre les exercices 2003 et 2004 où il est précisé que le programme annuel sera indiqué dans la convention actualisée chaque année par un avenant.

L'association LCMRA :

L'association créée en 1997 regroupe des artisans croix-roussiens qui, installés dans les 1er et 4° arrondissements de Lyon, exercent des métiers aussi divers que bijoutier, chapelier, créateur de mobilier pour enfants, créateur de luminaires, doreur, horloger et autres activités artisanales qu'il est convenu de qualifier de métiers d'art. Comptant dix-sept adhérents, l'association pourrait en mobiliser à terme une trentaine.

Cette association dont l'objet général est le développement et la promotion de l'artisanat d'art s'est engagée en 2003, sous l'impulsion de sa nouvelle direction, dans un projet novateur.

Le bilan 2003 : mise en place de l'Atelier des arts.

Cet atelier est un espace qui offre sur un même site une vitrine d'exposition commune à tous les membres de l'association, un lieu de communication et de promotion des métiers d'art, deux ateliers dédiés à l'hébergement et à l'accompagnement des jeunes artisans ainsi qu'un lieu consacré à la formation professionnelle.

L'atelier est implanté dans un local en rez-de-chaussée de 150 mètres carrés situé place Bertone, local parfaitement adapté aux besoins tant par sa situation que par sa configuration.

Ainsi, l'Atelier des arts a vocation à conjuguer trois fonctions :

- lieu ressource : ouvert aux visiteurs qui pourront dans une même pièce meublée et décorée -et étagée chaque trimestre- porter un regard sur les produits fabriqués par les artisans ou assister à des démonstrations,
- lieu d'accueil : ouvert aux nouveaux artisans qui, au nombre de deux, et après sélection par un jury, sont hébergés pendant dix-huit mois afin de préparer leur installation future dans les meilleures conditions,
- lieu de formation : ouvert aux membres de l'association -et éventuellement à d'autres acteurs locaux de l'économie- il permettra l'échange d'informations, en particulier dans le domaine des nouvelles technologies.

Deux artisans d'art se sont installés : Laurence Pétré (luminaires décoratifs) et Nicolas Salagnac (meilleur ouvrier de France, graveur-médailleur). De nombreux artisans d'art exposent : horlogerie, mosaïques, ébénisterie, tapisserie, etc.

Le programme de l'association LCRMA pour l'année 2004 :

L'Atelier des arts, émanant directement des professionnels, doit bâtir des partenariats mobilisant les compétences des acteurs privés ou publics : Efad (Ecole française des attachés de presse) en matière de communication et d'organisation d'événements, Chambre de métiers pour la promotion des salons, Office du tourisme, Rhône développement Initiative pour l'expertise financière.

Par ailleurs, la volonté de travailler en réseau doit mettre en relief la vitalité du tissu commercial, artisanal ou associatif de proximité et renforcer les synergies entre acteurs des secteurs de la culture ou du tourisme : c'est ainsi que l'atelier peut instaurer une collaboration avec les meilleurs ouvriers de France dont la salle d'exposition est proche et jouer un rôle moteur dans l'animation d'un futur parcours des métiers du patrimoine ou de la soie.

Spécialisé dans les métiers liés à la restauration et l'entretien du patrimoine mobilier ou immobilier, l'Atelier des arts doit aussi devenir un outil complémentaire au village des créateurs du passage Thiaffait qui oeuvre plutôt pour les biens de la personne.

Pour 2004, l'objectif est de développer l'Atelier des arts et de pérenniser la structure.

De nouvelles adhésions à l'association LCRMA sont prévues. Ces nouveaux arrivants feront profiter de leur savoir-faire à l'atelier et favoriseront son développement.

Un travail sur la communication et la promotion de l'atelier ainsi que sur ses membres est entrepris, en collaboration avec Efad : réalisation du livre de présentation de l'atelier et constitution d'un plan de communication, avec supports. L'objectif est de faire rayonner l'Atelier d'art et de faire connaître ses objectifs et missions.

L'Atelier des arts prendra part à de nombreuses animations prévues à Lyon : la baladerie de la Croix-Rousse, les Nocturnes de l'artisanat (Lyon 4^e), les Automnales, les découvertes des savoir-faire et de l'économie du Rhône, etc.

Le budget prévisionnel pour 2004 :

total du budget prévisionnel : 27 022 €

Ressources :

- sous-location artisan	2 700 €
- sous-location salle	2 058 €
- cotisations adhérents	3 264 €
- emprunt	10 000 €
- ville de Lyon	6 000 €
- la Communauté urbaine	3 000 €

Dépenses :

- fonctionnement	10 718 €
- travaux	9 074 €
- location locaux	6 530 €
- fournitures	700 €

L'évaluation de l'association LCRMA, pour le programme 2004, portera sur :

- la mise en réseau de l'Atelier des arts avec les autres partenaires de la création : Chambre de métiers, village des créateurs du passage Thiaffait, etc.,
- l'intégration de l'atelier sur le territoire,
- le développement des artisans installés.

Les modalités

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit de l'association Lyon Croix-Rousse métiers d'art à hauteur de 3 000 € pour permettre la réalisation de ce programme d'actions pour l'année 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 20 octobre 2003 ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable à l'avenant pour le programme d'actions 2004 de l'association Lyon-Croix Rouse métiers d'art.

2° - Autorise

- a) - monsieur le président à signer ledit avenant,
- b) - le versement de 3 000 € à ladite association.

3° - La dépense correspondante de 3000 € est imputée aux crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,